

1. LES PRÉSENTS :

- Bernard TOMASINI
Président du CdD CASA
- François-Xavier KOEMPGEN
Directeur du CdD CASA
- Martine SIMON
Directrice Mobilité Déplacements
- Benoit HARNAGEL
Représente Jean-Marie BONNET
Président C2D
- Carole GHIBAUDO
VP du CdD CASA – ADECOHA
- Antoine DAMIANO
Avenir 06
- Philippe MANASSERO
CDOS
- Stéphane AMOUR
ASEB -GADSECA
- Gérard VERCNOCKE
ELAN
- Jean-François CARRASCO
VP du CdD CASA – Telecom Valley
- B ROLLIER
ELAN
- Laurence DESPORTES JENNINGS
GIR MARALPIN / S^T Julien Roquefort
- Patrick DELALANDRE
AVARAP 06
- Arnaud DELCASSE
RIDYGO
- Richard THIERY
Élu référent du CdD CASA
- Serge BIBET
Directeur DAECT
- Albine PASQUETTI
Secrétariat
- Marika ROMAN
Chargé de mission au CdD CASA
- Alain JUNCKEL
VP du CdD CASA – ADECOHA
- Myriam WAESELYNCK
Avenir 06
- Jacques GRIMA
CDOS
- Francine BEGOU PIERINI
ASEB -GADSECA
- Jacques MOLINARI
GIR MARALPIN
- Laurence BRIFFA
TRAVISA
- Jean-Pierre GALLIANO
ELAN
- Chloé SATEZZI
SCE
- Christian DENTAL
Président Honoraire
- Jacques GLEYE
CLCV 06

2. INFORMATION A L'ASSEMBLEE DE LA DEMISSION DU VICE-PRESIDENT ANIMATEUR DU GROUPE "TRANSPORTS, DEPLACEMENTS ET POLITIQUE DE LA VILLE" :

Le Président annonce à l'Assemblée la démission de Monsieur Alain Junckel de son poste de représentant de l'association ADCOHA et donc de son poste de Vice-Président en charge de l'animation du groupe thématique Transports, Déplacements et Politique de la Ville. Monsieur Tomasini lit la lettre de démission de Monsieur Junckel. Il lance un appel à candidature pour la reprise de ce poste et annonce avoir déjà reçu la Candidature de Madame Laurence Briffa, membre de TRAVISIA et rapporteur du groupe thématique transports. C'est le bureau du CdD qui statuera.

3. PRÉSENTATION DU COLLOQUE SUR LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Monsieur Tomasini rappelle les enjeux de cet évènement, son état d'avancement et la confirmation progressive de la présence des intervenants sollicités. Le CdD doit se mobiliser, montrer aux décideurs publics sa volonté d'être écouté et pourquoi pas entendu sur les enjeux territoire.

4. MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Monsieur Tomasini rappelle l'historique du règlement intérieur. Celui-ci a été modifié plusieurs fois. La modification portée au vote de l'assemblée est un toilettage. Il s'agit de resserrer les compétences du bureau, préciser l'engagement des membres du CdD à respecter une certaine déontologie, réaffirmer le rôle des Vice-Présidents dans l'animation des groupes thématiques, préciser l'incompatibilité entre l'engagement politique effectif et la présence au Conseil de Développement.

Après des échanges nourris, le règlement intérieur est adopté avec 5 voix contre et trois abstentions.

5. TRANSPORTS ET MOBILITE

Le Club des Entreprises de Sophia Antipolis, fait le bilan sur le challenge sur la mobilité. Le nombre de participants à ce challenge est en très forte augmentation. (Présentation jointe)

Les services de la CASA dressent le bilan de la semaine européenne des déplacements (Présentation jointe) et présentent la démarche consultation citoyenne « mobilité du futur » organisée par l'ADEME. Cette démarche est orchestrée sur le plan national, cinq territoires

servent l'expérimentation du débat. Les membres du CdD sont invités à participer à cette journée et se porter candidat au tirage au sort qui déterminera les participants.

La Société RIDYGO, présente la démarche de covoiturage dynamique. (Présentation jointe)

Les services de la CASA exposent un point d'information sur l'avancement de la réalisation du bus tram. (Présentation jointe)

6. SCHEMA DE COHERENCE ET D'ORGANISATION TERRITORIALE (SCOT 2)

La CASA engage une démarche de révision de son SCOT. Le CdD est saisi pour travailler sur son élaboration.

Le Directeur Aménagement de la CASA rappelle que le SCOT est un document stratégique majeur pour le devenir d'un territoire. Il détermine à l'échelle des communes de la communauté d'agglomération un projet de territoire visant à mettre en cohérence les différentes politiques sectorielles. Sont concernées les compétences prospectives de l'intercommunalité comme notamment les transports, l'habitat, l'aménagement, l'environnement...

Le premier SCOT de la CASA a été adopté par délibération du Conseil Communautaire le 05 mai 2008, après plusieurs années nécessaires à son élaboration et à laquelle le Conseil de Développement a participé. Depuis cette approbation, le paysage réglementaire a profondément évolué, avec la loi dite Grenelle 2 du 12 juillet 2010 qui modifie le contenu et les objectifs du SCOT, mais aussi avec la création du PNR, la révision du Programme Local de l'Habitat, la réalisation du Plan Climat Energie Territorial, la mise en compatibilité avec le SDAGE du bassin Rhône Méditerranée...Par ailleurs, la CASA s'est agrandie de huit nouvelles communes en 2012.

En 2018 va donc démarrer un travail de révision de ce SCOT. Il s'agira de définir les grandes orientations de notre territoire pour les dix, voire vingt, prochaines années. Ce document s'imposera à de nombreux documents stratégiques communaux.

Ce travail devrait s'étaler sur les deux prochaines années. Le CdD aura à produire plusieurs avis tout au long de son élaboration à partir des documents qui seront fournis par la CASA. (Présentation jointe)

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur Thierry, élu référent au Conseil de Développement s'engage à faire un retour sur la situation du suivi des avis du CdD à la prochaine assemblée.

La séance est clôturée par des rafraîchissements